

Neuchâtel

Autor(en): **Humbert-Droz, Jenny**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Berne partie francophone

(Un nouveau sous-titre! L'entrée en souveraineté du canton du Jura, le 1^{er} janvier 1979, nous permet de faire une distinction plus nette entre les régions politiques que nous rapportons dans ces colonnes. L'appellation Jura crée des confusions nombreuses, selon que les Suisses parlaient d'une région géologique, qui s'étend grosso modo des confins de Genève à Schaffhouse, ou d'un secteur juridiquement défini. Désormais, pour nous, les choses seront plus claires. Au gré des événements ou des faits méritant relation, nous mentionnerons aussi bien ceux du nouveau canton que ceux de la partie française du canton de Berne. Dans cette page «D'un canton à l'autre», les lectrices découvriront les sous-titres «Jura» pour ce qui concerne le nouveau canton et «Berne, partie francophone» qui coiffera les trois districts romands restés dans le canton de Berne et Bienne romande.)

A Bienne, l'Association des sociétés féminines a créé, depuis une dizaine d'années déjà, un service d'encaissement des pensions alimentaires. Cet office est exemplaire et plusieurs associations — ou des communes même — se sont renseignées à son sujet.

L'office biennois démarra sans autre aide financière que celle des sociétés féminines et des dons. Pendant trois ans, il en fut ainsi, puis la commune alloua une subvention de fr. 3000.—, réduite à fr. 2700.— depuis les compressions budgétaires de 1977. Rien n'est venu du canton, d'ailleurs la commune ne semble pas avoir fait de démarche de ce côté-là.

L'office emploie deux personnes à temps partiel et il perçoit un petit 2% sur les encaissements; il va sans dire que ces employées ne sont pas rétribuées équitablement. Ce service public animé et conduit par la diligence des Biennoises a rendu d'éminents services. Qu'en sera-t-il aujourd'hui? La nouvelle loi sur la filiation, entrée en vigueur en janvier 1978, oblige les communes à organiser un office adéquat.

A Bienne, l'Association féminine est dans l'attente. Utilisera-t-on les structures qu'elle a mises en place ou laissera-t-on tomber l'office existant? Mme Ruth Hirschi, présidente de l'Association des sociétés féminines et conseillère de ville a déposé une motion à ce sujet sur le bureau du législatif.

Pour le moment, l'office d'encaissement des pensions alimentaires s'occupe des anciens dossiers mais pour les nouveaux cas, il les renvoie aux services sociaux de la commune.

Législation scolaire: les filles y trouveront-elles leur compte?

Les lois sur l'école primaire et les écoles moyennes seront partiellement révisées dans le canton de Berne. Le Conseil exécutif a ac-

cepté cette révision après de nombreuses interventions parlementaires. En février, la commission qui s'occupera du dossier devrait être désignée par le Grand Conseil.

Parmi les propositions à l'ordre du jour, on retient une aide supplémentaire à l'école de langue française de Berne, une planification en matière d'enseignement, un centre de documentation qui devrait fournir aux écoles du matériel et des moyens didactiques répondant aux exigences actuelles.

Evolution ou révolution? On parle d'une égalité de traitement pour les filles et les garçons. Si tout va bien, à l'avenir nous n'aurions plus des disciplines réservées aux filles et d'autres, aux garçons. Jusqu'ici, certaines disciplines scientifiques étaient enseignées aux futurs citoyens tandis que les futures ménagères s'employaient aux travaux manuels. (Nous en avions déjà parlé! Enfin, les langues étrangères ne seront plus l'apanage des degrés supérieurs comme c'est le cas actuellement. Elles seront enseignées dès la cinquième année. Le statut des inspecteurs scolaires sera également modifié. Pensera-t-on à dispenser ces postes aussi à des inspectrices, lesquelles n'ont pour le moment qu'à superviser des classes ménagères et des écoles d'ouvrage? Mais, c'est une autre histoire...

A.-M. S.

Genève

Corref, centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes, organise ses prochains stages aux dates suivantes: du 5.3.79 au 6.4.79; du 30.4.79 au 1.6.79.

Ces stages sont destinés aux femmes qui veulent retravailler après une interruption de leur vie professionnelle. Leur durée est de 5 semaines à mi-temps. Ils sont conçus selon la méthode «RETRAVAILLER» d'Evelyne Sullerot.

Le programme comprend les points suivants: connaissance de soi-même, stimulation et développement des aptitudes, présentation du monde du travail, bilan, orientation consciente et rationnelle.

Pour les inscriptions et rendez-vous, téléphoner au 022 21 2901.

Neuchâtel

Initiation à un autocontrôle préventif du sein

C'est à l'initiative du Dr Vincent Barrelet, médecin-chef de la Maternité de Neuchâtel et du chef de service d'oncologie de l'Hôpital des Cadolles à Neuchâtel que vient d'être élaboré un programme d'éducation destiné à initier les femmes à l'autopalpation du sein pour déceler à temps les indices avant-coureurs d'un cancer du sein. L'expérience entreprise dans ce cadre, qui a déjà débuté à l'Hôpital Pourtalès en recourant à la collaboration

d'une infirmière diplômée, Mme Lucette Favre, s'étendra dès l'année 1979 à d'autres centres hospitaliers et débordera même en ville.

L'idée de cette innovation est de rendre les femmes conscientes des risques auxquels elles sont exposées et attentives aux mesures susceptibles de stopper ou d'enrayer un mal insidieux et dangereux. Il s'agit en quelque sorte d'un travail d'éducation qui doit inciter toute femme à se contrôler et à consulter sans retard son médecin ou un gynécologue dès qu'elle remarque, à l'autopalpation du sein à laquelle elle est initiée, la moindre anomalie.

Il est indispensable que cette méthode soit pratiquée très régulièrement et devienne pour ainsi dire un réflexe coutumier.

Les premiers résultats de cette innovation, encore unique en Suisse, se révèlent déjà positifs, tant il est évident qu'il faut déceler les débuts d'un cancer du sein au tout premiers symptômes pour être à même de l'enrayer, voire de l'éliminer définitivement. Mais pour y arriver l'autocontrôle régulier et conscient est le moyen le plus efficace.

Une donation au Lyceum

Madame Lucienne Dalman, cantatrice, présidente de la Commission musicale du Lyceum de Suisse a reçu, à Neuchâtel, de la Fondation du Centenaire de la Société de Banque Suisse 1972, un chèque de 3000 francs. Ce don est destiné au financement de l'organisation du 27^{ème} concours national féminin d'exécution musicale, par le Lyceum de Suisse. Pour l'année 1979, ce concours, qui aura lieu à Berne, est réservé au chant.

Jenny Humbert-Droz

Fribourg

A quand une commission fribourgeoise pour les questions féminines et familiales?

En mai dernier, Madeleine Duc-Jordan, député au Grand Conseil fribourgeois, déposait un postulat qui proposait «la formation d'une commission de la condition féminine. Cet organe devrait susciter, coordonner et officialiser des actions, des études concernant la promotion de la femme fribourgeoise». S'inspirant de la Commission fédérale permanente pour les questions féminines, Madeleine Duc-Jordan a développé son postulat devant le Grand Conseil lors de sa séance de novembre.

Bien que l'évolution du statut de la femme fribourgeoise se fasse, que les discriminations aient tendance à disparaître, il n'en demeure pas moins qu'il reste à donner une forme concrète à toutes ces réalisations. Cette commission pour les questions féminines et familiales, qui n'est pas une action dirigée contre les hommes, comme tient à le préciser Madeleine Duc-Jordan, serait un des moyens pour y parvenir. Tout en essayant de changer les mentalités, en rappelant la permanence de l'action, cette commission permettrait de dé-